



Licenciment pour absenteisme, droit aux assedics ?

Par **Audr**, le **05/04/2008** à **12:06**

Bonjour, je vous expose ma situation, je sors d'un arrêt maladie pour cause de dépression dû a mon emploi (a mon employeur pour être précise) j'ai souhaitais reprendre mon poste de travail mais avec des horaires thérapeutique car j'ai un traitement pendant 4 mois encore prescrits par mon psychiatre, j'ai passer la visite médicale et le médecin du travail à accepté ces horaires mais voila mon patron refuse ces horaires de travail (malgré qu'elles existent dans mon entreprise) il préfère que je sois a mi temps thérapeutique car cela l'arrange même si je me sens capable de travailler 7 h par jour (j'ai un contrat a temps partiel) je me suis renseigné même si le mi temps ne m'intéresse pas, et je ne remplit pas les condition pour ça. Donc je lui est suggéré un licenciement mais il a refusé. Il ma proposé d'être absente et je ne lui est pas encore donné de réponse. Je souhaiterais savoir si je bénéficierais des indemnités chômage dans ce cas, car j'ai entendu dire qu'il y avait une nouvelle loi depuis le 15 janvier 2008 et je voulais être plus informé a ce sujet. Je vous remercie par avance de votre réponse.